

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 08/09/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Enfance-Jeunesse

Véronique Gobert présente les points débattus lors de la dernière réunion.

Cantine

Les préconisations d'hygiène (tenues réglementaires, boîtes témoin) sont bien mises en œuvre par les agents.

Bibliothèque départementale

Une discussion est en cours avec l'équipe enseignante pour permettre aux enfants de profiter de ce service, en lien avec Gwenaëlle, gérante de l'épicerie multiservices.

Goûter

Ceux-ci sont prévus sur un mois et refait à chaque fin de mois en tenant compte du repas du midi pour ne pas faire de doublons avec les desserts. Tous les lundis, le goûter sera élaboré avec des produits locaux. Un point sur le prix de revient d'un goûter sera fait pour le mois de septembre.

Travaux école

Plusieurs travaux sont prévus pour les vacances d'automne, notamment la dépose des toilettes de la classe à l'étage.

JM Restauration

Une rencontre avec M. Collet et Nathalie a eu lieu le 2 juillet 2025 pour faire le point sur les repas cantine de l'année écoulée 2024/2025. Plusieurs points de vigilance sont signalés au prestataire qui s'engage à les traiter :

- Les quantités du plat de résistance (la viande plus particulièrement) qui est parfois en quantité insuffisante ;
- La diversification à assurer entre l'entrée et le plat de résistance (ex : tomates en entrée et tomates en plat de résistance (bolognaïses) ;
- Idem pour les desserts (ex : fromage et laitage).

Commission Vivre Ensemble

Dominique Mallaisé présente l'organisation du marché de Noël des 22 et 23 novembre prochain. Le programme (animations, restauration) a été préparé par le comité des fêtes et l'APE. 40 exposants devraient être présents. Les organisateurs vont transmettre une demande de prise en charge d'une animation ou du gardiennage. L'aide des services techniques est d'ores et déjà prévue.

Gwenaëlle, la gérante de l'épicerie multiservices, aimerait en profiter pour faire connaître l'épicerie mais les modalités sont à trouver pour faire déplacer les gens jusqu'à son commerce.

Commission Environnement-Voirie

Lotissement les Ouches

Pour réaliser une continuité du chemin piétonnier entre les lotissements Les Ouches et Les Charmes, nous devons acquérir une partie de la parcelle B154 appartenant à Monsieur André Maury.

La commission propose d'acquérir une bande de 4 mètres de large (pour permettre le passage d'un engin motorisé pour l'entretien) le long de la dernière parcelle du lotissement Les Ouches.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour rencontrer le géomètre et chiffrer le coût du bornage de cette bande.

Entreprise Trans Océan

L'entreprise Trans Océan est installée au 3 La Basse Onglée de Saint Aubin du Plain. Au départ de l'activité, il s'agissait de créer un parking pour stationner les camions puis il a été rajouté un conteneur. Aujourd'hui, l'entreprise a évolué :

- Création d'un nouveau parking pour le stationnement des véhicules des chauffeurs,
- Installation de 2 algécos.

Après discussion sur le sujet, il est décidé que Mme le Maire rédige un courrier demandant la régularisation de cette situation (demande de modification de zonage auprès du service URBANISME de l'Agglo - déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie) et le soumettra au conseil avant de l'envoyer à l'entreprise.

Voie piétonne en direction de Chambroutet

Actuellement, pour rejoindre Chambroutet, nous pouvons le faire à partir de la route de Bois Roux en empruntant un chemin communal de St Aubin du Plain (200 m entretenus par M. Jacques), puis un passage (440 m) dans un champ appartenant à M. Jacques et laissé libre d'accès pour les piétons, cycliste et chevaux, puis une partie communale sur Chambroutet. M. Jacques souhaite que ce chemin reste accessible après sa retraite. La commission se pose donc la question d'acquérir cette portion privée du chemin.

Après une visite sur place, la commission propose donc d'acquérir la partie appartenant à M. Jacques et, dans un second temps, de rouvrir le chemin « communal » inséré dans un champ pour une partie et en friche pour une autre partie. Le tout permettrait de faire une nouvelle boucle piétonnière.

Taille des arbres

Un devis a été demandé à l'entreprise « Arbre Ambulant » pour tailler les 3 tilleuls devant la salle socio, côté rue de la Croix Bernier. Son montant s'élève à 450,00 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour faire réaliser la taille des 3 tilleuls pour un montant de 450,00 € HT.

Arceaux vélo

Des arceaux vélo vont être réalisés pour être installés à l'épicerie, à la mairie et à la salle de sports. La commission va déterminer le nombre et leur emplacement exact.

III – Point d'étape sur les investissements (défense incendie, jeux et terrain multisports)

Situation initiale			
	Défense incendie	Jeux école et Jardin Leroux	Terrain multisports
Montant devis	47 685,70 €	65 646,00 €	52 723,35 €
DETR	19 116,44 €		
CD79	16 683,88 €	23 692,12 €	
Agglo	- €	22 729,00 €	16 143,00 €
ANS	- €		12 989,00 €
TOTAL des financements prévus	35 800,32 €	46 421,12 €	29 132,00 €
Reste à charge communal	11 885,38 €	19 224,88 €	23 591,35 €
Pourcentage du reste à charge	25%	29%	45%
Situation actuelle			
Total Financements obtenus	16 683,88 €	46 421,12 €	29 132,00 €
Reste à charge communal	31 001,82 €	19 224,88 €	23 591,35 €
Pourcentage du reste à charge	65%	29%	45%

Les subventions prévues dans les différents plans de financement ont été obtenues, à l'exception de la DETR pour la défense incendie.

Après discussion, le conseil décide de programmer tous les travaux de la défense incendie et d'assumer le reste à charge communale plus élevé que prévu initialement à hauteur de 65 %. Olivier Bertrand va reprendre contact avec les entreprises pour le lancement des travaux.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour engager tous les travaux prévus dans le tableau ci-dessus en prenant en compte les financements accordés.

IV – Ecole : achat d'un écran interactif

L'équipe enseignante demande que la classe maternelle soit équipée d'un écran interactif avec un support mobile motorisé. Deux devis ont été reçus de la part de Click Droit et PointSys.

Click droit :

- Écran interactif : 1 099 € HT
 - Support mobile motorisé : 899 € HT
- Soit un total de 1 998 € HT**

PointSys :

- Écran interactif : 1 210 € HT
 - Support mobile motorisé : 790 € HT
- Soit un total de 2 000 € HT**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis de PointSys pour un montant de 2 000 € HT car ce fournisseur a déjà équipé les 2 autres classes de l'école et la maintenance en sera plus facile.

V – Coût des différents services aux familles concernant l'année scolaire 2024/2025 (école, restauration scolaire, périscolaire et goûters)

Mme le Maire présente le coût réel des différents services aux familles.

Ecole

Au cours de l'année scolaire 24-25, l'école comptabilisait 63 enfants. Le montant total des charges de fonctionnement s'élève à 55 603 €. La répartition de ces charges entre les scolaires maternels et primaires nous permet d'en évaluer le coût.

- Coût d'un élève maternel : 1 421 €
- Coût d'un élève primaire : 550 €

Restauration scolaire

Au cours de l'année scolaire 24-25, 6 568 repas ont été servis. Le montant total des charges de fonctionnement (hors entretien des locaux - hors énergie et fluide) s'élève à 41 927 €, soit un coût de revient unitaire de 6,38 €. Les familles utilisatrices de ce service ont payé 3,50 € par repas. La commune a donc assuré 2,58 € par repas, soit un total de 16 969 €.

Goûter

Au cours de l'année scolaire 24-25, 2 347 goûters ont été servis aux enfants présents au périscolaire. Le montant total des dépenses pris en charge en totalité par la commune est de 1 047 €. Le coût moyen d'un goûter est de 0,45 €.

Périscolaire

Au cours de l'année scolaire 24-25, le périscolaire a comptabilisé 13 306 heures de présence enfants. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 30 956 €. La CAF et la MSA ont apporté un soutien financier au fonctionnement pour un montant de 10 889 €, l'Agglo2B pour un montant de 7 994 €, et les familles pour un montant de 14 008 €.

VI – Conventions aux communes 2024/2025 : école et restauration scolaire

Un élève domicilié à Voulmentin est scolarisé en CM1 à l'Ecole Victor Hugo. Comme le prévoit la loi, nous allons solliciter la commune de Voulmentin pour une participation à la scolarité d'un enfant en primaire, soit 550 €.

Nous allons également les solliciter pour une participation aux frais de restauration scolaire pour ce même enfant pour un montant de 2,50 € par repas au regard du reste à charge assumé par la commune. Cet élève a bénéficié de 135 repas au cours de l'année scolaire. Le montant sollicité à la commune de Voulmentin s'élève à 337,50 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour solliciter la commune de Voulmentin pour la participation aux frais de scolarité et de restauration scolaire pour 1 élève et pour autoriser Mme le Maire à signer ces conventions.

VII – MAM et épicerie : révision des loyers

Nous devons actualiser les loyers de la maison d'assistantes maternelles, du logement de la gérante de l'épicerie et du local commercial.

L'indice au 2^{ème} trimestre 2024 était de 145,17, au 2^{ème} trimestre 2025 il passe à 146,68, soit une augmentation de 1,04%

1) MAM

Loyer actuel (au 01/10/2024) est de **481 €**.

Augmentation du loyer au 01/10/2025 : $481\text{€} \times 1,0104 = 486 \text{ €}$.

2) Epicerie (logement)

Loyer actuel (au 01/10/2024) est de **240 €**.

Augmentation du loyer au 01/10/2025 : $240\text{€} \times 1,0104 = 242,50 \text{ €}$.

3) Epicerie (commerce)

Loyer actuel (au 01/10/2024) est de **260 €**.

Augmentation du loyer au 01/10/2025 : $260\text{€} \times 1,0104 = 262,70 \text{ €}$.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter les loyers de 1,04 % tel que prévu dans le barème officiel « indice de référence des loyers ».

La gérante de l'épicerie souhaite avoir l'accord de la mairie pour ouvrir la pièce salon au rez-de-chaussée du logement aux clients pour boire un café, pour manger et réchauffer leur repas, pour s'installer pour lire, ... Le conseil donne son accord à cette demande.

VIII – Point de situation sur la friche Suire

Le diaporama présentant une compilation des études menées depuis le début de la réflexion pour ce site a été transmis aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour de ce conseil. Une présentation a été faite le 17 septembre devant Mme la Sous-Préfète et sa collaboratrice, un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine, du CAUE, de Deux-Sèvres Habitat, de la Banque des Territoires, de la DDT, des services Habitat-Urbanisme-Architecte conseil de l'Agglo2B, de l'Etablissement Public Foncier. Tous ces partenaires sont unanimes sur le potentiel de ce site, mais des interrogations doivent être levées, comme le degré de pollution du site, la résistance de la charpente actuelle, les différents réseaux existants.

M. et Mme Suire ont donné leur accord pour que toutes les études puissent se conduire avant d'envisager un achat. L'Etablissement Public Foncier va nous proposer une convention pour le portage et pour le financement temporaire de ces études.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'EPF.

IX – Agglo2b : restitution des bâtiments enfance

Le projet de retour des bâtiments enfance a été travaillé conjointement entre les communes et l'agglomération. Il avait été décidé que les communes retrouvent la pleine gestion, jouissance et responsabilités de leurs bâtiments.

Chaque commune doit donc de délibérer pour acter ce retour du bâtiment enfance.

Le transfert de charge a été calculé en prenant les coûts réels (fonctionnement et amortissement) et les surfaces réelles occupées en 2024.

Cette approche a permis d'aboutir pour la commune de Saint Aubin du Plain, au montant précisé dans le tableau ci-dessous

Commune	Transfert de charges initial 2014 hors RH	MONTANT Enveloppe 2017	Surface 2024	Transfert de charges 2025 au m²
Saint-Aubin-du-Plain	1 179,74	1 179,74	70,25	2 155,65

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la convention de gestion.

X – Plain d'liens : membre de droit

Dans les statuts de l'association Plain d'Liens, il est prévu qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration.

Mme le Maire a rencontré le président et la secrétaire de l'association pour faire un point de situation. Lors de cette rencontre, ils demandent que le membre de droit nommé par le conseil municipal soit changé car des tensions au sein du conseil d'administration se sont installées. Ils précisent que plusieurs membres du CA ont démissionné récemment. La piste de la modification des statuts est évoquée, mais elle n'est pas prévue à ce jour par l'association.

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir Dominique MALLAISÉ comme membre de droit, représentant de la mairie, au regard de sa présidence de la commission « Vivre Ensemble » et du suivi assuré depuis le début avec Territoires Conseil.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour maintenir Dominique Mallaisé comme membre de droit au sein de l'association Plain d'Liens.

XI – Questions diverses

- Le comité des fêtes a dû refaire le carrelage de la cuisine du local, pour un montant total de 830,52€, somme correspondant à l'achat de tous les matériaux nécessaires à ces travaux.

Mme le Maire propose de prendre en charge le montant total des matériaux par le versement d'une subvention.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour le versement de cette subvention de 830,52 €.

- Le SIEDS peut nous accompagner, techniquement et financièrement, sur le changement de mode de chauffage pour l'école en réalisant l'étude thermique de ce bâtiment, l'étude réalisée par le CRER n'étant pas suffisante pour affirmer que la géothermie est la meilleure solution.

Mme le Maire propose de solliciter le SIEDS pour cette nouvelle étude prise en charge à 100% par cet organisme.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour lancer l'étude thermique du SIEDS et pour autoriser Mme le Maire à signer et à fournir tous les documents nécessaires pour la bonne conduite de cette étude.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

